

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2007

- approuve le rapport concernant le fonctionnement du service communal de l'eau en 2006.
  - suite à la consultation auprès de prestataires de repas en liaison froide pour la cantine, analyse les offres des trois entreprises contactées :
    - Mille et un repas domiciliée 3 allée du Moulin Berger ZAC Technoparc à Ecully 69130
    - Avenance enseignement domiciliée ZAE des Prés Paris à Marignier 74970
    - S.H.C.B domiciliée 100 rue du Luzais à St-Quentin Fallavier 38070
- Pour établir son choix, respecte les critères suivants : 50 % en fonction du prix du repas et 50 % sur la qualité de la prestation, la valeur technique de l'offre et les relations avec l'entreprise ; retient l'entreprise AVENANCE, moins disante et autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant.
- prend connaissance des effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire, soit 80 élèves ainsi que des changements d'enseignants prévus :  
**Maternelle :**  
Mme Cécile AUBEL reprendra ce poste à temps plein et deviendra Directrice : 26 élèves  
**Cycle 2 (CP-CE1 et une partie du CE2) :**  
Mme Nathalie BANANT partagera ce poste à mi temps avec Mlle Lucie BERNON : 26 élèves  
**Cycle 3 (une partie du CE2-CM1-CM2)**  
Mlle Nelly HAUDRY assurera cette fonction : 28 élèves
  - accepte d'acquérir 5 lits et 5 grandes tables avec chaises pour la rentrée scolaire.
  - est informé que la date de la rentrée scolaire est avancée au 30 août compte tenu de la libération d'un samedi sur deux.
  - décide de participer au « pot » de départ en retraite de Mme Confais le 30 juin, en offrant le « kir ».
  - prend acte d'une décision du Conseil d'Etat qui annule l'obligation pour une commune, de participer au financement d'une école privée.
  - est informé du recrutement en C.D.D. de Mme Sylvia GRANDCHAMP pour le poste de surveillance des enfants de la cantine.
  - accepte le renforcement électrique du réseau issu du poste « La Montagne » à Raclaz bas, proposé par le SELEQ 74 et s'engage à payer la quote-part communale.
  - prend connaissance de deux demandes d'urbanisme déposées par :
    - Mrs BERCHER et DUCOIN pour la réhabilitation d'une ferme en 9 logements à Dingy (permis de construire)
    - Mr PERMANNE Bruno pour une clôture à Raclaz (déclaration de travaux).

- donne une réponse positive à la demande de couleur « bordeaux » pour les volets roulants d'une villa au lotissement « Les Demeures du Bois Joli ».
- prend acte de la réforme des permis de construire qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> octobre 2007 et des nouveaux horaires d'accueil de l'Unité Territoriale du Genevois à Annemasse (ex D.D.E.).
- ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées « Raclaz A 2420 et Le Bettet Ouest A 2425 » appartenant à Mr et Mme MARCHAND Laurent.
- prend connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Genevois pour 2006 ainsi que d'un rapport transmis par la Trésorerie concernant la situation financière de la Commune entre 2002 et 2006.
- accepte un devis de voirie transmis par Mr Rottoli.
- n'émet pas d'opposition au dossier de périmètre de protection des captages de la Commune de Savigny, certains captages étant implantés sur notre commune.
- donne un avis favorable concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Savigny.
- lit le compte rendu de la visite de contrôle des poteaux d'incendie transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- approuve la version définitive de proposition de blason transmise par Mr J-F Binon pour la commune.
- est informé rapidement de l'impact en cas de passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour la Communauté de Communes du Genevois et des compensations qui en découleraient pour les communes.
- écoute le compte rendu de la réunion organisée par le SELEQ 74 concernant l'ouverture du marché de l'énergie au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et l'organisation et les activités du SELEQ 74.
- nomme Mr Gilbert VIDAL en qualité de correspondant communal avec l'Association cantonale « Le Souvenir Français ».
- entend le compte rendu de l'assemblée générale du Comité de Jumelage avec Mössingen.